



COMMUNIQUÉ DES ONGS INTERNATIONALES AU MALI (Sous l'égide du FONGIM)

Le Forum des Organisations Non Gouvernementale au Mali (FONGIM) signataire de la présente note de plaidoyer appelle la communauté internationale, en particulier la CEDEAO à éviter toute sanction collective sur les populations pauvres et vulnérables du Mali. Le FONGIM tient à rappeler que le Mali vit une crise multiforme depuis 2012. Cette crise affecte le pays dans toutes ses composantes. Les populations vulnérables se trouvent les plus touchées.

Le mardi 18 Aout 2020, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a annoncé sa démission, la dissolution de l'Assemblée Nationale et celle du Gouvernement, suite à l'intervention des forces de défense et de sécurité regroupées au sein du Conseil National pour le Salut du Peuple (CNSP). Immédiatement, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a suspendu le Mali de toutes ses instances, et a imposé dans la foulée une série de sanctions contre le Mali dont les plus marquantes sont la fermeture des frontières aériennes et terrestres de ses pays membres avec le Mali et la suspension de toutes les transactions financières.

Nous, Forum représentant les organisations non-gouvernementales humanitaires et de développement travaillant avec les populations maliennes, sommes préoccupées des possibles conséquences néfastes des sanctions de la CEDEAO. Des millions de maliens et de maliennes souffrent déjà de l'impact négatif de la crise sécuritaire au Centre et au Nord du pays et, depuis mars 2020, de la pandémie de la COVID-19. Nous nous inquiétons aussi des possibles conséquences de ces sanctions commerciales et financières sur les milliers de personnes déplacées internes et réfugiées.

Le Mali, un pays enclavé, est fortement dépendant pour ses importations et exportations des pays voisins comme la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal, pour l'approvisionnement et l'accès au commerce maritime. Même avec les exceptions concédées sur les biens de première nécessité, les sanctions provoquent déjà des perturbations dans les échanges économiques avec la sous-région. Or 14% des importations du Mali sont des produits alimentaires et risquent d'affecter les moyens d'existence des populations.¹ La fermeture des frontières avec tous les pays voisins risque également d'entraver le déplacement des populations qui veulent fuir les violences causées par les groupes radicaux ou les conflits intercommunautaires et exercer leur liberté de mouvement conformément au droit international des réfugiés.

Ces mesures risquent d'aggraver une crise déjà existante et affecter l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin, en particulier pendant la pandémie de la COVID -19. En date du 20 Août, OCHA alerte que « le contexte humanitaire malien continue de s'aggraver avec les effets combinés des conflits, l'insécurité multiforme, et les aléas climatiques ».²

¹ Perspective Monde, Mali Importations et Exportations, Université de Sherbrooke, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMIImportExportPays?codePays=MLI>

² OCHA, Mali : Plan de réponse humanitaire 2020 révisé, 20 Août 2020.

Les exceptions permises dans le régime de sanctions de la CEDEAO sont absolument essentielles et permettent l'entrée des denrées de première nécessité : médicaments, carburant, l'équipement de la lutte contre la COVID19 et de l'électricité.³ Elles restent néanmoins insuffisantes pour limiter l'impact sur les populations les plus vulnérables. Elle ne permettent pas non plus aux organisations non-gouvernementales de continuer leur soutien aux communautés, les sanctions financières affectant leurs opérations.

Le FONGIM, considérant ce qui précède, appelle la CEDEAO et la communauté internationale à :

- 1) S'assurer que les sanctions n'aggravent pas la crise humanitaire dans le pays et ne restreignent pas la liberté de mouvement des populations ;
- 2) Privilégier le dialogue pour une sortie de crise pacifique et inclusive ;
- 3) Garantir la participation de la société civile et particulièrement les femmes et les jeunes, composante essentielle de la société malienne, dans le processus de sortie de crise ;
- 4) Soustraire du champ des sanctions, les financements des projets et initiatives humanitaires afin d'assurer une continuité des services sociaux de base attendus par les populations ;
- 5) S'assurer que l'acheminement de l'aide humanitaire ne soit pas affecté par les sanctions.

En vous priant d'accepter nos sincères salutations,

Bamako, le 25 août 2020

Le président du FONGIM

Elie KAMATE

³ ECOWAS, [Déclarations des Chefs d'État sur le Mali](#) 20 Août 2020.